

SOCIAL  
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 23-068 DU 26 JUIN 2023  
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-139

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Lors de sa séance du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai a approuvé les actions déclinées dans le Programme de Réussite Educative 2023.

Initialement, l'action n°19 dénommée Face time devait être portée par le Service de Prévention Spécialisée de la Bouée des Jeunes.

Pour des raisons techniques ce portage n'a pas pu se mettre en place. Les services de la Ville de Cambrai ont pris le relais.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n°23-068 du 26 juin 2023 en précisant le nom du porteur de l'action n°19 sur l'année 2023.

**Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la modification de la délibération n°23-068 du 26 juin 2023 concernant le Programme de Réussite Éducative en indiquant que le porteur de l'action n°19 pour l'année 2023 est la Ville de Cambrai.**
- **De dire que les crédits sont prévus au Budget Principal de l'exercice en cours.**

**Publié le :** 18 Décembre 2023 à 15:51

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : - 6 DEC. 2023  
Et publication ou notification du : - 6 DEC. 2023

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

Virginie WIART.

